



École De Ramezay

**ÉVALUATION DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE
2025-2026**



**Centre
de services scolaire
des Hautes-Rivières**

Québec 

- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'établissement d'enseignement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (LIP, art. 83.1);
- Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'établissement d'enseignement et au protecteur régional de l'élève (LIP, art. 83.1).

1. ANALYSE DE LA SITUATION (PORTRAIT)

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation Voir guide page 13	D'ici juin 2026, sensibiliser les élèves du préscolaire aux différents termes : intimidation, harcèlement, conflits, taquineries, consentement afin de mieux les comprendre et de les utiliser adéquatement. D'ici juin 2026, sensibiliser les élèves et les parents du primaire aux définitions des différents termes. D'ici juin 2026, sensibiliser les élèves du 3^e cycle à l'utilisation des réseaux sociaux.	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Priorité 2 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Les actions de sensibilisation doivent être maintenues pour consolider la compréhension et l'utilisation adéquate des termes ciblés. Priorité 3 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Les actions de sensibilisation doivent être maintenues étant donné la zone de vulnérabilité chez les 3 ^e à 6 ^e année
--	---	--

Violence à caractère sexuel

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à la violence à caractère sexuel, s'il y a lieu Voir guide page 14	D'ici juin 2026, renforcer la prévention, la détection et la prise en charge des violences à caractère sexuel et de l'intimidation en milieu scolaire, en assurant que 100 % des élèves connaissent les personnes-ressources à qui signaler une situation.	Évaluation : Priorité 1 ☐ Atteint ☒ À poursuivre ☐ À modifier Commentaires : Les actions de prévention, de détection et de prise en charge doivent être maintenues pour assurer que les élèves connaissent les personnes-ressources à qui parler.
--	---	--

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur les motifs mentionnés ci-dessus, s'il y a lieu Voir guide page 14	D'ici juin 2026, renforcer la prévention, la détection et la prise en charge des violences et de l'intimidation basées sur des motifs liés à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale, en assurant que 100% des élèves connaissent les personnes-ressources à qui signaler une situation.	Évaluation : Priorité 1 ☐Atteint ☐À poursuivre ☒À modifier Commentaires : En 2026-2027, ce type de violence sera incluse dans le portrait et l'analyse de la situation.
--	---	---

2. MESURES DE PRÉVENTION

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures de prévention visant à prévenir et à contrer toute forme d'intimidation ou de violence à l'école Voir guide page 15	Auprès des adultes : Formation obligatoire sur la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel Formation ITCA pour certains membres du personnel Ajuster notre formulaire de signalement d'événements de violence ou d'intimidation pour distinguer les violences à caractère sexuel. Dès le début de l'année 2025-2026, les événements de violence et d'intimidation seront inscrits dans le SPI. Sondage CVI Auprès des élèves : Maintenir la planification des activités ou actions de sensibilisation en lien avec les violences à caractère sexuel ; Poursuivre l'enseignement des habiletés sociales à tous les niveaux scolaires; - Activité annuelle obligatoire sur le civisme - Activités du programme Dire-Mentor	Appréciation : Les actions préventives mises en place démontrent une progression notable, tant auprès du personnel que des élèves. La consignation des incidents est bien implantée et les programmes éducatifs ont un impact positif. Toutefois, la formation continue du personnel et un meilleur calendrier pour les sondages CVI permettront d'optimiser les interventions. La poursuite des activités de sensibilisation, notamment en lien avec les violences à caractère sexuel et les habiletés sociales, demeure essentielle pour consolider les acquis. Pour 2026-2027, certaines actions seront bonifiées ou modifiées en fonction des résultats des sondages afin de répondre à nos zones de vulnérabilité : cour d'école, cafétéria, service de garde, vestiaire ou casier. De plus, une meilleure planification de la diffusion des activités bonifierait l'engagement et la cohérence de tous.
--	--	---

	• Enseignement de comportements attendus • Zones de surveillance sur la cour et lors des accueils; • Ateliers d'habiletés sociales, bulle de Miro • Ateliers Maison HINA, intimidation • Ateliers de la policière communautaire Sondage CVI : Valider que les élèves se sentent à l'aise de signaler les situations de violence et qu'ils savent à qui ils peuvent signaler.	
--	---	--

Violence à caractère sexuel

Mesures de prévention mises en place en lien avec la violence à caractère sexuel Voir guide page 16	Enseignement des contenus d'éducation à la sexualité (CCQ) Sensibilisation aux violences à caractère sexuel auprès des élèves.	Appréciation : Les mesures de prévention ont été appliquées et ont permis de sensibiliser les élèves aux violences à caractère sexuel. Cependant, les situations d'exploration observées chez les plus jeunes démontrent que les actions doivent être ajustées ou intensifiées afin de mieux soutenir leur développement et prévenir les comportements inappropriés.
---	---	--

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures de prévention mises en place en lien avec l'intimidation ou la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale Voir guide page 17	Enseignement des contenus CCQ	Appréciation : Les mesures préventives pour contrer toutes sortes de violence et d'intimidation ont un impact positif sur cette forme de violence.
--	-------------------------------	--

Autre information concernant les mesures de promotion et de prévention actualisées visant à prévenir la violence et l'intimidation dans l'établissement d'enseignement Voir guide page 17	Enseignement explicite des comportements attendus dans le milieu qui touchent la sécurité et le bien-être par les intervenants de l'école.	Appréciation : Les mesures de prévention ont été appliquées et l'enseignement des contenus CCQ contribue à réduire les risques de violence liée à la couleur ou à l'origine ethnique ou nationale. Comme ce type de violence est rarement observé, il sera pertinent de maintenir ces actions et de continuer à sensibiliser les élèves afin de préserver un climat scolaire inclusif et respectueux.
---	--	---

3. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique (LIP, art. 75.1, al. 3, par. 2°)

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration (de manière générale) Voir guide page 18	Transmission de connaissances sur le sujet (Définitions du langage commun, interventions chez un enfant qui est victime/témoign/auteur, etc.); Fiche de signalement FORMS et formulaire de dénonciation pour les élèves. S'assurer que les parents signent le code de vie/plan de lutte Modalité de transmission de l'information (ex : site internet, Info De Ramezay, Facebook, agenda, etc.) Résumé des activités de présentations aux groupes ex : SASEC	Appréciation : Les mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration ont été pleinement réalisées. La transmission d'informations, la mise à disposition des outils de signalement, la signature du code de vie ainsi que la diffusion régulière des communications ont permis d'assurer une participation parentale adéquate et cohérente avec les objectifs du plan de lutte.
--	---	---

Violence à caractère sexuel

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 19	Lorsqu'il y a motif à un signalement à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ), il est important de collaborer avec leurs intervenants pour convenir des modalités pour aviser les parents (qui, quand, comment).	Appréciation : La mesure prévue a été mise en œuvre de manière adéquate. Lorsqu'un comportement à caractère sexuel inquiétant a été observé, l'école a collaboré avec la DPJ afin de déterminer les modalités de communication aux parents. Cette coordination a permis de respecter les protocoles de protection de l'enfance et d'assurer une gestion appropriée de la situation.
--	---	--

Intimidation ou violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale

Mesures prévues pour impliquer les parents et favoriser leur collaboration Voir guide page 20	Communiquer aux parents les informations pertinentes en lien avec la violence liée à ce motif : Courriel, téléphone, Mozaïk; Sensibiliser les parents sur l'importance de leur collaboration en lien avec cette forme de violence.	Appréciation : Les mesures prévues ont été réalisées. Les parents ont été informés et sensibilisés, malgré le faible nombre de situations liées à la couleur ou à l'origine ethnique ou nationale.
---	---	--

4. MODALITÉS POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ

Appréciation et commentaires :
Les procédures de signalement et de plainte sont en place et respectées, mais un soutien supplémentaire est parfois requis pour assurer que toutes les étapes soient suivies. Les élèves doivent être sensibilisés aux démarches à suivre en cas de cyberintimidation et les parents doivent être accompagnés pour respecter la séquence prévue. Pour les VACS, les signalements à la DPJ sont faits et les modalités d'avis aux parents sont établies conjointement avec l'intervenante. Une communication continue renforcera l'efficacité de ces modalités.

5. CONFIDENTIALITÉ

Appréciation et commentaires :
Les procédures de confidentialité sont appliquées et encadrent efficacement la gestion des renseignements sensibles. Toutefois, leur respect exige des rappels constants afin d'assurer une application uniforme par l'ensemble du personnel. Le renforcement de ces pratiques contribuera à maintenir un environnement sécuritaire et respectueux pour tous les élèves.

6. ACTIONS À ENTREPRENDRE À LA SUITE D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Appréciation et commentaires :
Les interventions réalisées lors de situations d'intimidation ou de violence sont conformes aux procédures établies et permettent une prise en charge adéquate des élèves impliqués. Néanmoins, pour assurer une cohérence et une rigueur constantes, il est nécessaire de rappeler périodiquement les étapes à suivre, particulièrement en ce qui concerne la consignation, la communication aux parents et les protocoles spécifiques aux violences à caractère sexuel. Un renforcement de ces pratiques contribuera à améliorer la qualité et l'uniformité des interventions.

7. MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT

Appréciation et commentaires :

Les mesures prévues sont mises en œuvre de façon adéquate lors des situations rapportées et permettent une prise en charge complète des élèves impliqués. Les protocoles liés aux violences à caractère sexuel sont également respectés. Pour renforcer la cohérence et la rigueur des interventions, il sera important de poursuivre les rappels auprès du personnel afin d'assurer l'application systématique de toutes les étapes prévues.

8. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Appréciation et commentaires :

Les sanctions prévues au plan sont mises en œuvre de manière appropriée et adaptées à la nature et à la gravité des gestes posés. Les protocoles liés aux VACS sont respectés et les partenaires spécialisés sont mobilisés lorsque nécessaire.

9. SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Appréciation et commentaires :

Les mesures de suivi prévues au plan sont mises en œuvre de façon adéquate et permettent d'assurer une prise en charge complète des situations rapportées. Le suivi, la communication avec les parents et la consignation des informations contribuent à la résolution des situations. Le maintien de ces pratiques renforcera la cohérence et la qualité des interventions.

10. AUTRES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Appréciation et commentaires :

Les formations suivies par le personnel ont consolidé leurs compétences en prévention et en intervention, particulièrement en matière de violences à caractère sexuel. Les mesures de sécurité, dont la surveillance accrue de certains lieux, renforcent le climat sécuritaire. Pour maintenir cet élan, il sera important de poursuivre les formations et de conserver une vigilance accrue dans les zones identifiées comme sensibles.